Budget participatif

Le budget participatif est un dispositif qui permet aux Guérandais de proposer des idées puis de voter pour leur projet préféré. En 2024, la commune dédie aux habitants un budget d'investissement de 100 000€.

Présentation du Budget Participatif 2024

Nous lançons aujourd'hui la 3ème édition du budget participatif de la ville de Guérande !

Rappelons qu'une enveloppe de 100 000€ d'investissement est destinée à la réalisation de projets citoyens. Que vous ayez envie d'améliorer votre cadre de vie, de réaliser de nouvel aménagement, de porter des projets en lien avec l'environnement, la solidarité ou bien le sport en cette année dédiée aux Jeux Olympiques et bien c'est ici le bon endroit. À vous de jouer, toutes les idées sont permises et elles sont nombreuses.

Pour rappel ce dispositif s'articule autour de 3 étapes essentielles :

- La première, le dépôt des dossiers qui se déroulera du 1er janvier au 28 février 2024
- La deuxième, la phase de recevabilité et d'analyse des projets qui aura lieu du 1er mars au 14 mai 2024
- La troisième, la phase de vote qui aura lieu du 15 mai au 28 juin 2024

Nous vous invitons à participer à cette démarche dès l'âge de 11 ans que le projet soit déposé à titre individuel ou collectif. Profitez de ce début d'année pour faire parler vos rêves, comme les 5 autres lauréats qui vont voir leurs projets réalisés d'ici deux ans. Vous pouvez compter sur le soutien de la ville pour coconstruire avec vous notre belle cité de Guérande.

https://www.youtube.com/watch?v=WyfUiiVs9Hc

Qui peut proposer un projet ?

Tout résidant à partir de 11 ans et aussi les collèges, les lycées, associations ou collectifs intervenant sur le territoire communal.
Du 15 janvier 2024 au mardi 28 février 2024

Comment le projet est-il sélectionné ?

Le projet doit répondre aux différents critères du réglement**, à retrouver sur la plateforme participative :** https://mongraindesel.guerande.bzh/

Quels types de projets peut-on proposer ?

Tous les thèmes sont à l'honneur et l'imagination sans limite !

Vous pouvez :

- proposer une idée pour l'embellissement de la ville ;
- suggérer de nouveaux équipements collectifs ;
- envisager des aménagements pour améliorer le cadre de vie ;
- lancer un projet innovant et vertueux pour l'environnement ;
- être à l'initiative d'un grand projet solidaire et culturel…

Comment déposer son projet ?

Le budget participatif dispose d'une plateforme dédiée : https://mongraindesel.guerande.bzh/. Vous y trouverez toutes les explications pour déposer votre idée !

Qui peut voter pour un projet ?

Toute personne de plus de 11 ans domiciliée sur le territoire de la commune est invitée à déposer son vote sur la plateforme pour l'un des projets retenus, *du 1er mai au 28 juin 2022, 12h*.

Comment voter ?

- En vous rendant sur la plateforme : https://mongraindesel.guerande.bzh/
- En déposant votre bulletin dans l'urne prévue à cet effet à l'Hôtel de Ville

Découvrez les projets lauréats 2023

Budget participatif : l'Aménagement de la rue des deux Moulins / Mouzac

Avec 329 voix, c'est le vainqueur de cette édition. Le village de Mouzac est situé au centre du triangle Guérande, La Baule et Le Pouliguen. Il se trouve à proximité immédiate des marais salants et relie les villages de Saillé et Careil qui font partis des lieux touristiques de la presqu'ile Guérandaise. La rue des 2 moulins permet l'accès au village de Mouzac mais cette voie réceptionne le flux de véhicules quittant la voie rapide venant de la Baule et / ou de Guérande. **Cette rue d'environ 2 km est très fréquentée par les véhicules, les vélos et les piétons et nécessite des amménagements pour garantir la sécurité et la quiétude du quartier (estimation du projet : 50 000€)**.

Budget participatif : Réalisation d'un kiosque à musique

Avec 223 voix, ce projet est également éligible à une réalisation. Guérande, ne possède à l'heure actuelle qu'une seule salle de spectacle. Beaucoup de groupes, chorales, accordéonistes, guitaristes, élèves de l'école de musique, petits théâtres de rue, danseurs, etc. ne peuvent s'exprimer dans notre cité. Un kiosque à musique, entouré de bancs, placé près des remparts, pas très loin de la porte Saint-Michel permettrait à tous ces groupes d'animer notre ville pendant la belle saison (avril à octobre) et pourquoi pas à Noël **(estimation du projet : 40 000€)**.

La Ville de Guérande souhaite remercier l'ensemble des porteurs de projets et des votants pour leur participation à cette deuxième édition du Budget Participatif.

Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE
7 place du marché au Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h